

L'IMMIGRATION LÉGALE

Conférence de la Présidence portugaise le 13-14 septembre 2007

L'INTÉGRATION DANS LE CONTEXTE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE (PANEL)

Intervention du Commissaire Vladimír Špidla

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier la Présidence portugaise de me donner l'opportunité de participer aujourd'hui à cette discussion et parler d'un thème qui est - à mon avis - l'un des plus importants pour le futur de l'Europe: l'immigration et l'intégration des immigrés. Permettez-moi d'exprimer tout d'abord ma forte conviction: l'Europe contemporaine n'a pas le choix entre un avenir avec ou sans immigration. Elle a seulement le choix entre une immigration bien ou mal maîtrisée. Étant donné que ce thème nécessite beaucoup de connaissances et de pensées créatives, je suis curieux d'entendre les avis d'experts provenant de la société civile, qui ont les expériences directes avec les immigrés et des chercheurs et académiques - les sociologues, anthropologues et d'autres.

L'Europe a besoin d'immigration. En particulier dans le contexte des deux grands défis de nos temps, c'est-à-dire de la **globalisation** économique et du **vieillissement** des populations européennes. Évidemment, l'immigration en tant que telle ne pourra pas maintenir la structure actuelle de nos populations et donc résoudre le problème démographique à long terme. Pour cela, il faudrait une immigration d'une proportion telle que l'Europe n'a jamais connue. Mais **l'immigration pourra bien sûr nous aider à s'adapter aux besoins croissants du marché de travail**. Les immigrés apportent toujours une contribution économique considérable, ils enrichissent l'Europe par de nouvelles idées et par des aspects culturels différents. (Comme par exemple la **contribution que les milliers d'immigrés ont apporté** au succès économique de l'Europe occidentale après la deuxième guerre mondiale.)

Malheureusement, les immigrés travaillent souvent dans des conditions que ne sont pas dignes de l'Union européenne au début du 21^{ème} siècle. Il ne s'agit pas seulement des immigrés clandestins qui ont simplement échappé à nos autorités - il existe aussi une grande catégorie de gens qui sont entrés sur le territoire européen d'une manière légale, mais qui n'ont pas réussi - malgré toutes les tentatives - d'obtenir ou maintenir un statut légal permanent, et qui continuent à travailler dans le secteur non déclaré. Parfois on trouve des conditions proches de l'esclavage. Mais même dans des cas beaucoup moins extrêmes, **il s'agit en général d'emplois précaires et peu rémunérés qui ne respectent ni les codes de travail, ni la législation concernant la santé et sécurité au travail**. Clairement, les emplois de ce type sont loin de ce que nous voulons promouvoir dans la stratégie de Lisbonne, c'est-à-dire des emplois de bonne qualité.

Je suis fortement convaincu que le travail non déclaré - pas seulement des immigrés, mais aussi des citoyens européens - représente **le vrai dumping social** que nous devons combattre. La réponse politique doit ouvrir de diverses pistes pour décourager le travail "au noir" et pour encourager sa légalisation. Une Communication que je présenterai à la Commission avant la fin de cette année va discuter toutes les options politiques, y compris la réduction des coûts du travail. En outre, on pourrait souligner l'importance de la combinaison efficace entre flexibilité et sécurité, la FLEXICURITÉ, que je viens d'introduire comme thème principal de l'autre conférence présidentielle.

Certes, le travail non déclaré des immigrés en séjour irrégulier pose aussi des problèmes spécifiques, différents du travail "au noir" en général. Évidemment, nous avons besoin des instruments de la répression, comme la nouvelle Directive imposant des sanctions aux employeurs des immigrés clandestins. Néanmoins, il est très probable que la répression elle-même ne suffira

jamais à battre les forces du marché (du travail). Elle doit donc être accompagnée par la facilitation de l'immigration. C'est pourquoi la Commission européenne est en train de préparer aussi une Directive cadre concernant les droits de tous les immigrés légaux, accompagnée par 4 (quatre) autres Directives spécifiques visant à faciliter l'immigration

- des travailleurs hautement qualifiés,
- des travailleurs saisonniers,
- des travailleurs transférés au sein de la même entreprise
- et des stagiaires rémunérés.

Déjà en 2005, la Commission européenne a adopté deux Livres verts qui ont tous deux suscité beaucoup d'intérêt auprès des diverses parties prenantes - sur la **migration économique** et sur le **développement démographique**. En général, ces deux Livres verts ont été traités séparément, par les différents experts des États membres, les différentes ONGs etc., mais ils sont quand même liés – ils répondent au vieillissement de nos populations. Certes, il y aura des divergences importantes entre les Pays membres de l'Union européenne, mais la tendance générale est incontestable. En fait, la pénurie de la main d'œuvre commence à se sentir déjà dans la phase de la conjoncture économique actuelle.

Afin de chercher des solutions pragmatiques, la Commission a aussi établi, en 2006, un **groupe à haut niveau pour l'intégration sociale des minorités ethniques et leurs plein accès au marché du travail**. Le travail de ce groupe, qui doit présenter ses recommandations vers la fin de cette année, concerne des minorités issues de la migration ainsi que les minorités autochtones. Je suis conscient du fait que le processus de l'intégration est multidimensionnel et qu'il a surtout une forte dimension culturelle, parce que non seulement les immigrés eux-mêmes, mais aussi les personnes qui représentent la majorité doivent acquérir des **compétences inter-culturelles**.

La Commission européenne encourage aussi vivement les États membres à mettre l'accent dans leur **programmation des Fonds structurels** - surtout le Fonds social européen - sur les besoins des populations désavantagées comme par exemple des minorités, des immigrés et parfois même des demandeurs d'asile. Le nouveau Fonds pour l'intégration doit compléter les possibilités ouvertes par les fonds déjà établis.

Finalement, la l'Union européenne a déclaré l'année 2007 comme l'**Année européenne de l'égalité des chances** - pour sensibiliser non seulement les gouvernements, mais aussi le grand public aux obstacles qui se posent toujours pour la pleine égalité des chances des diverses catégories des personnes désavantagées, y compris les immigrés et les personnes issues de l'immigration.

Il est évident que la politique d'immigration et d'intégration concerne avant tout le niveau national, régional et local des Etats membres. Mais, comme je l'ai illustré, L'Union européenne est aussi en train de développer **une politique ambitieuse et équilibrée en ce qui concerne l'immigration et l'intégration**. A mon avis, il est **nécessaire de maîtriser l'immigration et l'intégration des migrants du point de vue de la cohésion sociale**, qui est - selon moi - la valeur qui distingue le modèle européen des autres grandes civilisations occidentales.

Je vous remercie de votre attention.